BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2703

62 – PAS-DE-CALAIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARRAS

Ventes et cessions

323 635 342 RCS Arras.
F P CONSTRUCTIONS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 15300.00 EUR.
Adresse : rue de la Belle Inutile, 62390 Auxi-le-Château.
Précédent propriétaire : 493 221 196 RCS Arras. **FP HOLDING.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : F P CONSTRUCTIONS Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : rue de la Belle Inutile 62390 Auxi-le-Château Capital : 15300.00 EUR Numéro unique d'identification : 323635342 Lieu d'immatriculation : Arras. Société absorbee : FP HOLDING Forme : Société civile immobilière Adresse du siège : rue de la Belle Inutile 62390 Auxi-le-Château Capital : 2000.00 EUR Numéro unique d'identification : 493221196 Lieu d'immatriculation : Arras. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 339331.00 EUR - passif de 13704.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Rapport d'échange des droits sociaux : il sera attribué 1 part nouvelle de 30,00 €uros de la société FP CONSTRUCTIONS, société absorbante, pour 0,39 parts de 10,00 euros chacune de la société FP HOLDING, société absorbée - La société absorbée détenant les 510 titres de la société absorbante, les associés de la société absorbée recevront en échange des 200 parts de la société absorbée, 512 parts de la société absorbante - Augmentation du capital de la société FP CONSTRUCTIONS au titre de l'absorption de la société FP HOLDING : En conséquence, la société absorbante procédera à une augmentation de son capital de 15 360,00 €uros, par création de 512 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 30,00 €uros chacune qui seront directement attribuées aux associés de la société absorbée, à raison de 0,39 part de société absorbée pour 1 part de la société absorbante. Réduction du capital de la société absorbante : Toutefois, compte tenu de la détention par la société FP HOLDING des 510 parts de la société FP CONSTRUCTIONS, la réalisation de la fusion conduirait cette dernière à recevoir 510 de ses propres parts. Par conséquent, afin de ne pas détenir ses propres parts, la société FP CONSTRUCTIONS procédera immédiatement après l'augmentation de capital susvisée, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale des 510 parts, antérieurement détenues par la société FP HOLDING lesquelles seront annulées. Montant prévu de la prime de fusion : la différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (325 627 €uros) et la valeur nominale des parts qui seront créés par la société absorbante au titre de l'augmentation de capital (15 360,00 €uros), soit une valeur de 310 267 €uros constituera la prime de fusion. La différence entre la valeur d'apport des 510 parts

antérieurement propriété de la société FP HOLDING (423 148 €uros) et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces 510 parts, soit la somme de (15 300,00 €uros), différence par conséquent égale à 407 848 €uros, s'imputera sur la prime de fusion dont le montant sera ainsi ramené à 97 581 €uros (mali). Date du projet commun de fusion : 24.06.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société F P CONSTRUCTIONS : 29.06.2026 (au greffe du tribunal de commerce de arras). Pour la société FP HOLDING : 29.06.2026 (au greffe du tribunal de commerce de ARRAS)..

